

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2026 - SKI CLUB CHABLAIS NORDIC

Préambule

Le présent règlement a pour but de fixer les principales règles de fonctionnement destinées aux adhérents du « Ski-Club Chablais Nordic », et de fixer le cadre général de ses activités, en conformité et en complément des statuts du club.

La signature et l'adhésion au club entraînent l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Article 1 : Cadre général des activités et Enjeux

L'objectif principal du Ski-Club Chablais Nordic est d'offrir un cadre de formation à la pratique du ski de fond et du biathlon, du stade de la découverte jusqu'au meilleur niveau. La formation est assurée par des entraîneurs diplômés reconnus par les instances Fédérales (FFS), avec l'appui, sous leur autorité et celle du président, de bénévoles passionnés.

Le club poursuit 4 enjeux majeurs :

1. **Découverte (Dès 6 ans)** : Offrir un environnement ludique et dynamique d'expérimentation.
2. **Soutien vers le haut niveau** : Accompagner les jeunes vers les sections sportives (lycée, université) et les équipes régionales/nationales.
3. **Double filière (Dès 11 ans)** : Proposer une pratique « Loisir » ou « Compétitive » pour s'adapter aux objectifs et motivations de chaque jeune.
4. **Perfectionnements adultes** : Accompagner les adultes désirants se perfectionner dans leur pratique nordique, pour divers objectifs personnelles (loisirs, compétitions...)

Quelles que soient les orientations du club, le plaisir partagé doit rester le moteur essentiel des pratiquants, des entraîneurs et des dirigeants !

Article 2 : Adhésion, Procédures et Mutations

- **2.1 Procédure d'inscription :** L'adhésion se fait par le règlement de la cotisation et le dépôt du dossier complet lors de la journée d'inscription unique. Pour la pratique du biathlon (même à 10 m), un certificat médical d'aptitude en compétition (non contre-indication) est strictement obligatoire et doit être remis dans les plus brefs délais. L'adhésion est soumise à validation de la commission sportive sous 8 jours.
- **2.2 Droits d'accès aux pistes :** Chaque pratiquant s'engage à détenir un forfait valide et strictement personnel. Le PASS départemental est fortement conseillé pour les jeunes loisirs ; le PASS National est quant à lui fortement conseillé pour les jeunes compétiteurs (U15 et plus).
- **2.3 Mutations :** Toute demande de mutation doit être adressée par écrit au Président. Elle sera examinée par le comité directeur qui se réserve le droit de la refuser hors cas de force majeure, ou d'exiger un accord financier de compensation au prorata des années d'entraînement offertes par le club au coureur.

Article 3 : Tarifs et Rôle des Adhérents & Parents (Le Bénévolat)

- **3.1 Philosophie des tarifs du club :** Les cotisations et tarifs proposés par Chablais Nordic sont volontairement maintenus très bas pour rester accessibles à tous. Cette politique de tarifs avantageux repose intégralement sur l'implication bénévole active des adhérents et des familles. Le maintien des prestations de qualité et des manifestations du club dépend d'un nombre suffisant de bénévoles tout au long de l'année.
- **3.2 Engagement minimum obligatoire :** En inscrivant son enfant ou en adhérant eux-mêmes au club, les parents et les membres adultes s'engagent à participer activement à la vie associative en assurant **un minimum de 2 participations bénévoles par an** aux « gros » événements du club (Grand Prix, Bourse aux skis, Nocturnes, UMTLM, Mini coupe). **Le respect de ce point de règlement est essentiel pour le maintien de tarifs relativement bas.**
- **3.3 Esprit de club :** Chaque adhérent s'engage à adopter un comportement visant à dépasser les clivages, à être respectueux d'autrui et à faire primer l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel.
- **3.4 Usage du téléphone :** Afin de préserver l'esprit d'équipe, de favoriser la convivialité, d'éviter l'isolement et le harcèlement des jeunes et de respecter l'enseignement, la possession et l'usage du téléphone portable est strictement interdit dans l'enceinte du club dans son ensemble et ceux même pendant les déplacements pour tous les mineurs.

Tout manquement pourra être sanctionné.

Article 4 : Port Obligatoire de la Tenue du Club

La tenue du club contribue à renforcer l'identité de Chablais Nordic, l'esprit d'équipe, la sécurité (identification rapide par les entraîneurs) et constitue le support essentiel de nos partenaires et sponsors sans qui notre structure ne pourrait perdurer.

- **Caractère obligatoire :** La tenue officielle du club est obligatoire pour l'ensemble des adhérents (adultes et enfants) et entraîneurs, quel que soit leur groupe de pratique (adultes et jeunes), lors de tous les entraînements, les compétitions et les cérémonies de remise de prix (protocoles).
- **Éléments requis :** Elle comprend au minimum une veste du club.

Pour les jeunes compétiteurs (notamment sur le circuit Grand Prix Régional), la combinaison et la veste officielles sont exigées.

- **Dérogations exceptionnelles :** Seules des situations particulières, conditions météo extrêmes de froid ou de fortes pluies) autorisent le port temporaire d'un vêtement neutre (sans logo de marques ou sponsors extérieurs au club).

Article 5 : Vie du Pratiquant (Entraînements, Sécurité et Matériel)

- **5.1 Assiduité :** Pour progresser au sein du collectif, le pratiquant s'engage à être le plus assidu possible et à signaler obligatoirement toute absence à son entraîneur référent. Il est demandé d'arriver 15 min avant la séance afin d'être prêt à l'heure et de ne pas perturber le début du cours.
- **5.2 Prise en charge :** Les jeunes sont sous la responsabilité du club uniquement sur le lieu et pendant la durée exacte de la séance planifiée. Le temps de transport effectué à bord d'un minibus du club fait partie de cette prise en charge. Le covoiturage classique entre parents pour se rendre aux séances ou en revenir s'effectue sous la seule responsabilité des familles.
- **5.3 Covoiturage et indemnités :** Le covoiturage est fortement conseillé pour regrouper les déplacements vers les sites de pratique.

Un groupe « WhattsApp » est dédié uniquement à ce sujet. Merci de ne pas encombrer les autres groupes pour ce sujet.

Le club propose le covoiturage via le minibus selon disponibilité au départ de la zone du Créto moyennant 2 € par enfant et par trajet.

- **5.4 Non-ingérence des parents :** Pour le bon déroulement des séances, les parents ne doivent pas intervenir ou s'ingérer durant les entraînements. Des temps d'échange sont possibles avant ou après la séance. Les parents peuvent toutefois

apporter une aide active sur demande explicite au président et sous l'autorité de l'entraîneur ; une licence « dirigeante » pourra alors être créée pour répondre aux exigences de responsabilité de FFS.

- **5.5 Hygiène de vie :** Tout athlète s'engage à respecter une hygiène de vie saine et proscrit strictement l'usage de produits dopants ou d'alcool lors des entraînements, déplacements et compétitions. La consommation de sucrerie est interdite lors des entraînements, tolérée très modérément sur les compétitions mais après les courses. Ils doivent être consommés sur des moments « festifs ».
- **5.6 Respect des biens et entretien du matériel :** Les adhérents doivent respecter les locaux, véhicules et matériels communs. Les jeunes (et leurs parents) doivent entretenir et faire régulièrement leur matériel de glisse (y compris le matériel loué ou prêté par le club). En cas de négligences répétées sur l'entretien des skis, les entraîneurs se réservent le droit de ne pas sélectionner le jeune pour une compétition (GP ou Minicoupe).

Article 6 : Statut « Haut Niveau » et « Pôle Espoir »

- **6.1 Devoirs des athlètes :** Les athlètes en section sportive ou équipes régionales/nationales doivent rester intégrés au collectif du club. Ils s'engagent à participer aux séances du club dès que possible et à donner un peu de leur temps aux plus jeunes.
- **6.2 Représentation :** Ils doivent porter visiblement le logo du club sur leur bonnet et leur combinaison lors des compétitions et des podiums afin de valoriser les partenaires de Chablais Nordic.
- **6.3 Soutien financier :** Une aide financière révisable annuellement peut être accordée par le comité directeur pour aider à financer les frais de stage facturés par le comité régional ou la FFS (sur critères et selon ressources).

Article 7 : Discipline, Sanctions et Droit à l'image

- **7.1 Sanctions :** Tout manquement grave aux règles du club, dégradation volontaire des biens, comportement dangereux ou non-respect de ce règlement intérieur peut faire l'objet de sanctions. Celles-ci vont de l'avertissement verbal à l'exclusion temporaire des entraînements/courses (prononcée par l'entraîneur ou la commission sportive), jusqu'à l'exclusion définitive (prononcée par le comité directeur conformément aux statuts, sans remboursement de cotisation).
- **7.2 Droit à l'image :** Sauf refus notifié lors de l'inscription, l'adhérent (ou son représentant légal) autorise le club à utiliser les photos ou vidéos prises durant les activités pour la promotion de l'association (site internet, réseaux sociaux, presse locale).

Article 8 : Approbation et Modifications

Le présent règlement intérieur est adopté le Comité Directeur de Chablais Nordic. Il est révisable annuellement.

La prise de connaissance et l'acceptation de ce règlement intérieur doivent être obligatoirement cochées et validées lors de l'inscription en ligne sur l'application « Mon Club »

Le 30 Aout 2026

Kévin BALAVOINE,

Président Chablais Nordic


ski-club n°09 215
secretaire.chablaisnordic@gmail.com